

## "Europe et Méditerranée : quel partenariat économique ?"

### Communiqué de presse

Un des principes fondateurs qui sous-tend la **construction européenne** depuis 1945 est qu'une **croissance économique stable et durable** est un élément clef de la **stabilité politique et sociale**. Forte de cette philosophie, l'Union européenne s'est élargie en 2004 à vingt-cinq pays, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, elle compte la Bulgarie et la Roumanie parmi ses membres. Le **nouveau défi de l'Europe des 27** est de poursuivre l'effort de **promotion de la paix, de la sécurité et de la prospérité économique** dans son voisinage, en organisant un partenariat privilégié avec les pays du pourtour méditerranéen.

En 1995, s'est tenue à Barcelone une conférence interministérielle regroupant, outre les représentants du Conseil de l'Union et de la Commission, les quinze pays de l'Union d'alors et douze pays méditerranéens. Connue désormais sous l'appellation "**processus de Barcelone**", la déclaration interministérielle comporte trois volets complémentaires : un **volet politique** visant à faire de la région méditerranéenne un "espace commun de paix et de stabilité" fondé sur le respect des droits de l'homme et de la démocratie ; un **volet culturel, social et humain** dont l'objectif est de favoriser la reconnaissance et la compréhension mutuelle des cultures et la maîtrise des flux migratoires ; un **volet économique et financier** visant à construire une "**zone de prospérité partagée**", s'appuyant sur une **stratégie globale de partenariat dans un cadre multilatéral**.

Rassemblant un **consortium d'instituts de recherche** de l'Union européenne et des pays méditerranéens, le **projet GO-EuroMed** entend contribuer à une meilleure compréhension économique et politique de la manière dont les institutions nationales, bilatérales et internationales peuvent améliorer les échanges de main d'œuvre, de biens et services, et de capitaux dans le bassin méditerranéen. Financé par la Commission européenne (6<sup>ème</sup> programme cadre de recherche et développement), le projet GO-EuroMed réunit des équipes aux compétences diverses (économistes, juristes, politistes et sociologues) et installées dans huit pays d'Europe et du pourtour méditerranéen (Allemagne, Pologne, France, Egypte, Espagne, Turquie, Jordanie, Maroc et Liban). Le projet se déroule de 2006 et 2008, et ses conclusions finales seront présentées et discutées à Bruxelles en décembre 2008.

Au cours de l'année 2006, le consortium s'est attaché à approfondir ses recherches dans cinq directions : le commerce ; l'investissement ; l'emploi et l'immigration ; la sécurité et les aspects socioculturels ; les négociations. Si les deux derniers axes ont un contenu politique et juridique important, les trois premiers amènent à s'interroger sur les **modalités économiques du partenariat entre l'Europe et la Méditerranée. Quels sont les avantages comparatifs des pays méditerranéens ? Dans quels secteurs sont réalisés les investissements directs dans ces pays ? L'immigration en provenance de ces pays est-elle une opportunité ou une menace ?** Telles sont les questions auxquelles s'intéresse le consortium dont les principales conclusions sont :

- s'agissant de la **politique commerciale de l'Union européenne vis-à-vis des pays méditerranéens**, il apparaît qu'elle est incohérente (caractérisée par des divergences fortes selon les Présidences du Conseil) et trop modeste dans son effort de libéralisation. Par ailleurs, le processus de Barcelone semble peu apte à améliorer la compétitivité des pays méditerranéens : hormis Israël, les indicateurs d'avantage comparatifs montrent que ces pays conservent des spécialisations de pays en développement, avec des spécialisations dans les produits de base (hors énergie) et des exportations dominées par des produits manufacturés intensifs en travail peu qualifié. Même si la Turquie a bénéficié d'accords douaniers avec l'UE, elle reste en deçà des performances des pays européens. S'agissant des services, au sein des pays du sud de la Méditerranée, les activités demeurent concentrées dans les services liés au tourisme (hôtels et restaurants), tandis que les services aux entreprises intensifs en connaissance n'émergent pas. Une libéralisation réussie des échanges de services suppose au préalable la réforme des institutions (notamment des pratiques administratives) associée à des mesures graduelles, et des accords régionaux entre l'UE et les partenaires méditerranéens sont préférables aux accords multilatéraux (OMC).

- en ce qui concerne l'**investissement**, la région méditerranéenne apparaît relativement peu attractive, puisque sur la période 1998-2005, les pays arabes ont attiré 0,94 % des flux mondiaux d'investissements directs à l'étranger (IDE), et que ces flux sont concentrés sur un nombre relativement faible de secteurs (télécommunications, services et énergie). Les secteurs industriels et innovants sont peu attractifs si on compare la situation des partenaires méditerranéens aux nouveaux pays adhérents de l'UE. Néanmoins, l'UE est la zone qui pourvoit la part la plus importante d'IDE (49 % en 2005, intra-zone inclus), suivie par les Etats-Unis (18 %), les flux d'IDE intra-zone arabe se montant à 15 %. Les obstacles au développement des IDE sont principalement : les barrières tarifaires et non tarifaires, les niveaux d'inflation élevés, les mécanismes de contrôle de prix et l'étroitesse des marchés domestiques. Ceci milite en faveur de réformes institutionnelles dont les modalités seront abordées dans la deuxième phase du projet.
- Enfin, s'agissant de l'**emploi et des flux migratoires**, la zone euro méditerranéenne est caractérisée par un très fort taux de chômage, notamment lorsqu'on la compare à la zone américaine. Non seulement, les pays de l'UE ont des taux de chômage supérieurs à ceux des Etats-Unis, mais les pays méditerranéens ont également un taux de chômage supérieurs aux pays d'Amérique centrale et latine. Par ailleurs, les travailleurs étrangers y sont plus exposés au chômage que les travailleurs nationaux. Les pays méditerranéens présentent deux caractéristiques majeures : un très fort taux de chômage, affectant prioritairement les jeunes ; une part d'emploi public supérieure à 20 % (et même 50 % hors emplois agricoles). Ce sous-emploi induit un phénomène préoccupant, celui de la fuite des cerveaux, et plus généralement de l'immigration des travailleurs les plus qualifiés. Les résultats de la recherche confirment ce phénomène, renforcé par l'existence de réseaux et d'associations de migrants. Enfin, les recherches se sont attachées à montrer la diversité des politiques migratoires des pays de l'UE vis-à-vis des pays méditerranéens, qu'il s'agisse d'immigration légale ou illégale. S'agissant de l'immigration légale, les pays européens semblent peu désireux d'abandonner leurs prérogatives souveraines ; en revanche des actions supranationales sont mieux perçues pour combattre l'immigration illégale, même si des accords bilatéraux ont prouvé leur efficacité, notamment avec le Maroc. De manière plus générale, les recherches montrent que les politiques migratoires doivent s'inscrire dans des actions d'ensemble, visant notamment à réduire les inégalités et à encourager les emplois non agricoles dans les pays méditerranéens, même si le développement économique peut induire dans un premier temps un surcroît d'émigration (le coût financier de l'émigration diminue) et une urbanisation croissante susceptible d'engendrer à son tour une émigration internationale.

Organisée dans l'hémicycle du Conseil régional du Centre le mercredi 24 janvier 2007 de 9h à 12h30, la conférence-débat sur le thème "Europe et Méditerranée : quel partenariat économique ?" a pour objectif de présenter aux acteurs socio-économiques de la région Centre les premières conclusions d'une recherche menée dans le cadre du 6<sup>ème</sup> programme cadre de recherche et développement financé par la Commission européenne. Ces conclusions sont susceptibles d'éclairer les prises de décisions économiques des acteurs de la région Centre.